

# La Caf vous aide pour partir en vacances en famille



## VACAF

Aide aux vacances familiales

Préparez vos vacances  
et choisissez votre séjour sur le site

[www.vacaf.org](http://www.vacaf.org)



## L'aide aux vacances familiales (AVF)

Elle est destinée aux familles qui ont reçu une notification à l'aide aux vacances familiales dans leur espace Mon Compte sur le site [caf.fr](http://caf.fr)

### Les conditions

- ✓ La présence **d'au moins un adulte et un enfant bénéficiaire** est obligatoire pendant le séjour.
- ✓ Les enfants âgés de 3 à 16 ans sont soumis à **l'obligation scolaire**. Pour les familles concernées, le séjour doit se dérouler **uniquement pendant les vacances scolaires de 2026**.
- ✓ La durée du séjour est de **7 nuits minimum et 14 nuits maximum**, une seule fois dans l'année.
- ✓ Si vous avez bénéficié de l'AVF en 2023, 2024 ou 2025, **vous ne pourrez pas en bénéficier en 2026**.



### Le montant

Votre aide est calculée en fonction de votre quotient familial.

| Quotient familial                                                                                    | Participation Caf* | Aide maximale  |                   |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|----------------|-------------------|
|                                                                                                      |                    | 1 ou 2 enfants | 3 enfants et plus |
| 0 à 400 €                                                                                            | 75 %               | 850 €          | 900 €             |
| De 401 € à 499 €                                                                                     | 70 %               | 750 €          | 800 €             |
| De 500 € à 700 €                                                                                     | 50 %               | 500 €          | 550 €             |
| De 701 € à 850 €                                                                                     | 50 %               | 450 €          | 500 €             |
| De 0 à 850 €<br>(uniquement pour les familles ayant un ou plusieurs enfants bénéficiaires de l'AAEH) | 75 %               | 900 €          |                   |

\* Pourcentage du coût du séjour

### Exemple de calcul

Une famille avec 2 enfants et un quotient familial de 350 € réserve un séjour de 900 €

→ La Caf prend en charge 675 € (75 % du séjour) et la famille 225 € (25 %).

## Le mode d'emploi

1. **Vous recevez une notification** dans votre espace Mon Compte sur le site [caf.fr](http://caf.fr) précisant la participation financière de la Caf et la durée du séjour.
2. **Choisissez votre séjour sur le site [vacaf.org](http://vacaf.org)**  
3 000 destinations Vacaf : mer, montagne, campagne, camping, village vacances, demi-pension...  
Faites votre choix rapidement, les places financées sont limitées.
3. **Contactez le centre de vacances choisi** et indiquez votre numéro de dossier allocataire en précisant que vous êtes bénéficiaire de l'AVF.
4. **Demandez au centre de vacances de réserver votre séjour.**
5. **Réglez une partie du montant du séjour** pour confirmer votre réservation.
6. **Réglez le montant restant** 1 mois avant votre départ en vacances.



Les places financées sont limitées.  
Réservez au plus vite votre séjour.

## L'aide au transport

Si vous réservez un séjour Vacaf **à plus de 200 km** de votre domicile entre **le 4 juillet et le 31 août 2026**, vous allez recevoir **automatiquement** une aide :

- de **100 €** si votre centre de vacances se situe entre **200 km et 400 km** de chez vous ;
- de **200 €** s'il est situé à plus de 400 km.

Cette aide au transport sera versée un mois avant le départ.